



Ouagadougou, le 14 JUIL 2025

COMMUNIQUE

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des **élèves des Classes Préparatoires** admis dans les Grandes Écoles et dans les écoles d'Ingénieurs publiques *de la zone Afrique (hormis le Burkina Faso) et hors d'Afrique au titre de l'année académique 2025-2026*, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse nationale sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponible est **de vingt (20)**.

2. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout **étudiant de nationalité burkinabè** remplissant les conditions suivantes :

- avoir validé les deux années des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles avec au moins la mention « *assez bien* » ($\geq 12/20$) ;
- être admis *en première année dans une grande école ou une école d'ingénieurs au titre de l'année académique 2025-2026 de la zone Afrique ou hors Afrique* ;
- *ne pas être âgé de plus de 26 ans révolus au 31 décembre 2025* ;
- *ne pas être salarié du public ou du privé*.

3. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso : www.campusfaso.bf.) ;
- l'original de extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;

- une copie de l'original du certificat de nationalité burkinabè ou la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou la photocopie légalisée de l'attestation du diplôme ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes comportant les moyennes semestrielles ou annuelles des deux (02) années des classes préparatoires ;
- une lettre d'admission ou une attestation de préinscription en première année dans une grande école publique ou une école d'ingénieurs publique au titre de l'année académique 2025-2026.

4. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger la version scannée de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidature aux champs réservés à cet effet ;
- valider sa candidature.

Important : les pièces constitutives du dossier doivent être scannées avec un scanner ou un appareil adapté à cet effet afin que les documents soient exploitables. Les scans des photos et les scans illisibles ne seront pas acceptés.

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne, dans la période allant **du 21 juillet au 03 août 2025** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

5. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion internet ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;

- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature. La réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.

6. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte des résultats de tous les semestres de chaque niveau.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier incomplet, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation ne sera pas examiné.
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- Tout dossier comprenant la copie scannée de l'original ou la copie scannée d'une photocopie non légalisée en lieu et place de la copie scannée de la photocopie légalisée exigée par le communiqué ne sera pas examiné.
- **Le dossier des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés.**
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.**
- **La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.**
- **La priorité sera accordée aux filières d'études non disponibles au Burkina Faso.**
- **Les frais de formation sont pris en charge conformément aux textes réglementaires.**
- **Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.**
- **Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.**
- **Les élèves des CPGE admis dans les écoles d'ingénieurs publiques du Burkina Faso ne sont pas éligibles pour les bourses d'études dans les grandes**

écoles et dans les écoles d'ingénieurs publiques *de la zone Afrique et hors Afrique*.

- Les étudiants attributaires des bourses pour les études dans les grandes écoles et dans les écoles d'ingénieurs publiques *de la zone Afrique et hors Afrique bénéficiерont du même traitement que les étudiants burkinabè inscrits dans les universités publiques desdites zones.*
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

7. Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une photo d'identité récente ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) de couleur verte pour les filles et jaune pour les garçons.

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général

Pr Samuel PARÉ

Chevalier de l'Ordre de l'Étoile du Burkina Faso
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Le Secrétaire
Général

MESRI * MECOULI